

Département de Loire-Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON 2, Bd de la Loire 44260 SAVENAY	Arrêté n° 16/2024

**ARRETÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
A MADAME MÉLANIE PASQUIER
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES**

Le Président de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

ARRETE

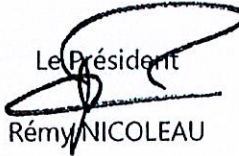
Le Président de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Mélanie PASQUIER, Directrice des Ressources Humaines, à compter du 17 juin 2024, pour :

- la signature des états de frais de déplacement, ainsi que des autorisations spéciales d'absence

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis :

A l'intéressée,
Au Sous-préfet de Saint-Nazaire,
Au Trésorier Principal,

Fait à Savenay, le 14 juin 2024

Le Président

Rémy NICOLEAU



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notification faite le 14 JUIN 2024

Signature de l'intéressé

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "M. Boquie".

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 17 JUIN 2024
ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE : 17 JUIN 2024
Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON
Rémy NICOLEAU